

1. Juillet 1787.

381

lement par ceux qu'on peut lire au tome II, pag. 554, 561, &c. »

Il n'y a ni vices ni vertus nationales sans exception. Le soin même & l'affectation avec laquelle on recueille certaines actions, prouve assez qu'elles ne sont pas dans la marche commune des choses. Quelles que soient les mœurs d'un peuple, les principes de la loi naturelle ne sont jamais entièrement effacés. Il se trouve de tems en tems des cœurs droits qui réclament contre la corruption & le désordre public : on l'a vu chez les Carthaginois, les Scythes, les Huns; on le voit encore chez les Iroquois & les Hurons.

Tandis que cette dispute s'agitoit entre l'imprimeur Nyon, & un homme dont le témoignage vaut à peu-près celui d'un témoin oculaire, un Suisse fit insérer dans le même Journal la lettre suivante.

« Il y a six mois que je suis de retour de la Chine, où j'ai fait une résidence de huit ans. Je me suis occupé pendant ce tems à connoître ce país, ou du moins à prendre une idée juste des mœurs, des usages de ses habitans, plus intéressans peut-être par leur célébrité que par leur mérite. Je suis très-fâché de voir toutes mes peines perdues. Le préjugé très-enraciné, que ceux qui n'ont été qu'à Canton, n'ont pas, pour ainsi dire, été à la Chine, & par conséquent, n'ont rien vu, empêche que l'on ajoute foi à ce que je pourrois en dire. Je voudrois essayer de combattre un préjugé qui nuit beaucoup aux connoissances que nous pourrions nous procurer sur la Chine, & prive le public de plusieurs ouvrages instructifs que les auteurs ont mieux aimé ne pas montrer que de passer pour menteurs. »

« Les premiers qui ont parlé de la Chine

*Ibid.*

45.